

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 19 août 2021 à 18h30**

**Présents :** FERNOUX-COUTENET Gérard, BREVOT-CHOPLIN Maxime, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, CRAMOTTE Corinne, FLITI Isabelle, FRANCIOLI Patricia, SAJDAK Marie-Christine, SILVA MATOS DA COSTA Isabel, VIVERGE Pascal

**Excusés :** BRESSANELLI Philippe, COURDIER Anne-Lyse, CRETIAUX Stéphane, GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette

**Secrétaire de Séance :** VIVERGE Pascal

**Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2021**

Le Conseil Municipal prend acte et valide le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 mai 2021.

**Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 28 septembre 2020, Le Conseil Municipal prend note des décisions prises, sur le budget général :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 28 septembre 2020,

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

**Budget Général**

Nom de l'entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC €	Compte	Section	Devis signé
AM Pyrotechnie	Matériel tir	1 135.20 €	2188	I	x
SARL HERNANDEZ	Châssis métalliques pour tubes feux d'artifice	2 148.00 €	2188	I	x
AM Pyrotechnie	Spectacle pyrotechnique 14/07/2021	12 600.00 €	60632	F	x
AM Pyrotechnie	Spectacle pyrotechnique fête patronale 07/08/2021	1 700.00 €	60632	F	x
SOTREN	Fourniture et pose de buts à 8	4 818.00 €	2188-121	I	x
M. STORE	Stores bâtiment Mairie pour classes	5 311.20 €	2188-112	I	x
M. STORE	Stores vénitiens Mairie Bureaux RDC	627.53 €	2188-112	I	x
M. STORE	Rideaux bureau 1 <sup>er</sup> étage	1 481.10 €	2188-112	I	x
XEFI	Matériel informatique Serveur + onduleur...	12 389.22	2183-112	I	X

**Budget annexe Vigne Blanche**

Nom de l'entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC €	Compte	Section	Devis signé
DEMONGEOT	Viabilisation telecom parcelle 10.1	1 867.20 €	605	F	x
ENEDIS	Raccordement électrique 16 rue des Frères Lebois	1 087.20 €	605	F	x
HYDRO GEOTECHNIQU E	Création d'un belvédère Etudes géotechniques	14 695.20 €	6045	F	x
SOGEDO	Branchement eaux usées et eaux pluviales parcelle 11.2	5 482.84 €	605	F	x
SOGEDO	Branchement particulier eau potable en attente parcelle 11.3	982.28 €	605	F	x
ENEDIS	Raccordement réseau public 4 parcelles	8 051.14 €	605	F	x

**Réhabilitation 5 logements (dans les bâtiments Rue des Fleurs) + salle : estimation APD**

Considérant l'estimation établie par le maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de 5 logements et d'une salle communale pour un coût de 683.905,00 Euros HT, le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif établi par le Maître d'œuvre Serge ROUX et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à déposer les dossiers de demandes de subventions susceptibles d'être accordées.

**Acquisition de bien - (rue du Moulin, section AB n° 476)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une proposition d'achat d'une propriété sise au 6 rue du Moulin, cadastrée section AB n° 476 d'une contenance totale 410 m2 (données cadastrales), sur laquelle est installée une maison.

Vu l'article 1042 du Code Général des Impôts portant exonération des droits d'enregistrement,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître Barthen en Mairie de Rochefort-sur-Nenon et à la CAGD le 24 juin 2021 et portant sur la propriété sise au 6 rue du Moulin, cadastrée section AB n° 476 d'une contenance totale 410 m2 (données cadastrales), moyennant un prix de 120.000 Euros,

Considérant l'intérêt manifesté par la commune de préempter ce bien pour les besoins de ses propres projets, lesquels ne relèvent pas des compétences de la CAGD,

Vu la délégation donnée à la commune de Rochefort-sur-Nenon par la CAGD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section AB n° 476 pour la somme de 120.000 Euros,

- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un emprunt pour cet achat et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Emprunt 120.000 € Banque Postale**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000,00 Euros.

Le Conseil Municipal, avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale

**DECIDE**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 120 000,00 Euros

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : Achat propriété

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 120 000,00 Euros

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

**Emprunt 350.000 € Banque Postale**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000,00 Euros.

Le Conseil Municipal, avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Euros

Montant du contrat de prêt : 350 000,00

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : Achat propriété

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 350 000,00 Euros

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

**Aménagement centre-village – Modification de marché N°1 - Maçonnerie**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide de conclure l'avenant n°1 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération d'aménagement du centre-village

Lot n°2 : Maçonnerie

**Attributaire:** entreprise ID VERDE

Marché initial montant : 55.391 ,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 18.481.20 € HT

Nouveau montant du marché : 74.072,20 € HT

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la modification du marché ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

#### **Création d'un hangar à sel : validation APS**

Considérant l'estimation établie par le maître d'œuvre dans le cadre de la construction d'un hangar à sel, le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire établi par le Maître d'œuvre Société PMM pour un montant prévisionnel de 62.177,14 € H.T et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **RIFSEEP : Prise en compte de la catégorie B pour le service administratif**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de rajouter les groupes de fonctions des rédacteurs territoriaux.

#### **Modification du tableau des emplois**

Le Conseil Municipal fixe le tableau des emplois permanents de la collectivité, comme suit :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>			
<b>Cadre ou emplois</b>	<b>Effectif</b>		
Attaché territorial	1		
Rédacteur territorial	1		
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>			
<b>Cadre ou emplois</b>	<b>Effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire de services</b>	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	34,42 h (32 h 19 mn)	

#### **Convention d'adhésion aux services communs de la CAGD**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 29 juin 2021, le Conseil Communautaire du Grand Dole a approuvé le principe de création de services communs au sein de la CAGD.

Il s'agit de nouvelles actions de mutualisation entre les communes de l'Agglomération, dans le but de permettre une gestion cohérente et optimisée de moyens mis au service de l'action publique.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune à la convention des services communs du Grand Dole.

#### **Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat**

**Exposé des motifs :** Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »



**CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

#### le Conseil municipal

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

#### 2021-08-62 Indemnités gardiennage église

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer l'indemnité de gardiennage des églises communales à Monsieur Rolland FAIVRE domicilié 20 rue Barbière à Rochefort-sur-Nenon qui a la charge de ce gardiennage.

Le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale à M. Rolland FAIVRE, selon la réglementation en vigueur et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### Attributions subventions complémentaires

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions complémentaires aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Objet	Compte	Montant
Pêche	Subvention complémentaire 14 juillet 2021	6232	1364,00 €
Croix Rouge	Subvention complémentaire	6574	500,00 €

#### Questions diverses

- Feu d'Artifice tiré le 21 août 2021
- Voir pour mise en place d'un panneau : Interdiction aux Poids lourds sauf livraisons (Rue de la Millière)
- Voir pour un panneau Cédez le Passage Rue du Château
- Voir pour un panneau Cédez le Passage Rue Corvée du Roy

Le Secrétaire,

Pascal VIVERGE



Le Maire,

Gérard FERNOUX-COLLETET

